

# Remise des certificats de réussite à l'IFCC

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) a organisé le jeudi 10 juillet 2008 sa cérémonie officielle de remise des certificats de réussite de ses cours du domaine de formation "création d'entreprise".

Il s'agit des certificats de réussite relatifs aux cours de formation accélérée pour cafetiers, pour futurs commerçants, pour transporteurs de marchandises et de voyageurs par route ainsi que les professions de l'immobilier. 309 lauréats ont reçu de la part de M. Paul Emering, Chargé de direction de l'IFCC et M. Jean Kandel, membre du comité de direction de l'IFCC, un certificat délivré sous autorité ministérielle. M. Marc Lernal, représentant du Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement, M. Jean J. Schintgen, vice-président de la Chambre de Commerce et secrétaire général de l'HORESCA et M. Raymond Munhowen, président du Groupement Boissons ainsi que les représentants des

fédérations patronales assistaient à cette remise en tant qu'invités d'honneur. Dans le cadre légal de l'accès à la profession de cafetier, de commerçant et de transporteur voire aux professions de l'immobilier, l'IFCC offre des formations accélérées équivalentes aux qualifications professionnelles requises par le droit d'établissement. Les cours pour futurs commerçants, cafetiers, transporteurs et professionnels de l'immobilier permettent aux candidats de s'initier à la gestion d'entreprise.

À côté des techniques de financement, de marketing, des ressources humaines, du droit du travail ainsi que de la fiscalité, le participant apprend à connaître les spécificités de sa profession. Lors des dernières sessions, 38 personnes ont réussi aux cours pour cafetiers, 64 personnes aux cours pour transporteurs, 207 aux cours pour commerçants dont 66 lauréats pour les professions de l'immobilier.

Pour de plus amples renseignements, prière de bien vouloir contacter l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce, Tél.: 42 39 39 220 ; e-mail: [info@ifcc.lu](mailto:info@ifcc.lu)